

VOTRE Logement



N° 48 - OCTOBRE 2016

Quartier des Clos Les constructions continuent !





Jean-Pierre Gorges
Président de Chartres Habitat
Député-Maire de Chartres

Les bénéfices de la continuité

Chaque numéro de votre magazine vous démontre la continuité de notre action, dans le respect des principes que vous connaissez bien maintenant.

D'abord, nous construisons de nouveaux logements, avec toujours la même priorité pour les petits collectifs et désormais les pavillons.

Progressivement nous rendons à l'urbanisme résidentiel de notre ville cet aspect aéré, cette dimension humaine qui lui manquait parfois. L'exemple du quartier des Clos est à cet égard particulièrement marquant : des logements bien isolés, où le bois vient tempérer la rigueur du béton.

Nous recherchons aussi cette fameuse mixité sociale, dont beaucoup parle dans des villes sans toujours la mettre en œuvre. Le nouvel ensemble qui sort de terre à la Roseraie confirme notre parti pris : des petits collectifs de taille variable, et des pavillons avec leurs jardins et leurs arbres.

Nous insistons également sur la simplification de vos démarches, qu'il s'agisse de demandes de logement ou encore de mutations. Celles-ci nous intéressent particulièrement. En changeant de domicile, vous libérez le précédent pour d'autres occupants qui entament ainsi leur parcours résidentiel, pendant que vous peut-être vous terminez le vôtre dans un cadre plus adapté à votre âge, à votre situation de famille, ou à vos objectifs financiers.

Devenir propriétaire reste à mes yeux, et aux vôtres très souvent, le point d'orgue, l'achèvement de votre parcours personnel ou familial.

Là encore nous vous proposons des formules très diverses et des financements adaptés, sachant que vous pouvez toujours faire marche-arrière en cas d'accident de la vie ou mieux d'opportunités nouvelles.

Enfin, logement public et logement privé marchent désormais de concert, dans un esprit de mixité sociale qui s'enracine progressivement dans votre réalité quotidienne.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

3 DEMANDE DE LOGEMENT, MUTATION...
SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES !

VOUS AVEZ LA PAROLE

10 ENQUÊTE DE SATISFACTION
DES LOCATAIRES GLOBALEMENT SATISFAITS, MAIS, TROP D'INCIVILITÉS

EN DIRECT AVEC VOUS

12 LA FÊTE DES VOISINS
MAINTENUE MALGRÉ LA GRISAILLE !

NOUVEAUX LOGEMENTS

4 AUX CLOS
LES CONSTRUCTIONS CONTINUENT !

DES LOGEMENTS POUR BIEN VIEILLIR CHEZ SOI



8 À LA ROSERAIE
UN NOUVEAU QUARTIER EST NÉ !

VIE QUOTIDIENNE

13 LES GESTES ÉCONOMES
UN KIT POUR DIMINUER SA FACTURE D'EAU

PRATIQUE

14 MÉMENTO
CONTACTEZ UN CONSEILLER...
BESOIN D'UNE RÉPARATION



Votre Logement, le magazine des locataires de Chartres Habitat - Directrice de la publication : Élisabeth Fromont
Rédaction, maquette, photos, mise en page : Sylvie Babel.

Parution trimestrielle - Impression : Imprimerie Chauveau - Dépôt légal à parution, n° ISSN : 1635-8139.

CHARTRES HABITAT, 23 rue des Bas Bourgs - CS 20 137 - 28 008 Chartres CEDEX. Tél. 02 37 25 65 25 - Fax. 02 37 34 37 95.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi).

GUICHET UNIQUE VILLE DE CHARTRES - 32-34 BOULEVARD CHASLES À CHARTRES, DE 9H À 12H45 ET DE 13H30 À 17H DU LUNDI AU VENDREDI, TÉL. 02 37 25 26 01

Demande de logement, mutation... Simplifiez vos démarches !

Plus besoin de vous déplacer pour effectuer votre demande de logement. Qu'il s'agisse d'une demande initiale ou d'une mutation, vous pouvez la remplir et l'envoyer depuis votre domicile.

Il vous suffit de vous connecter sur le site : www.demande-logement-social.gouv.fr directement, ou via le site Internet de Chartres Habitat (onglet "location") pour effectuer une demande de logement.

"Cette mesure est destinée à simplifier les démarches administratives" explique Nathalie Kiekens, adjointe à la Direction Locative et Sociale de Chartres Habitat.

Une première étape a été franchie en 2010 avec la mise en place du Formulaire Unique. Grâce à ce document, les demandeurs communiquent dorénavant les mêmes informations à l'ensemble des bailleurs. Néanmoins, si le candidat souhaitait formuler une demande de logement auprès de plusieurs bailleurs, il devait adresser un dossier à chacun d'eux.

Avec cette nouvelle réforme le candidat effectue sa demande en ligne et y joint sa pièce d'identité scannée (ce document est indispensable à l'enregistre-



ment) ainsi que les pièces justificatives demandées.

Consultable par tous les bailleurs

Le dossier est ensuite consultable par tous les organismes du logement social du département. Le candidat n'effectue ainsi plus qu'une seule demande même si elle concerne plusieurs communes ou plusieurs organismes.

"La dépose classique du dossier au guichet de Chartres Habitat reste tout de même possible si le demandeur ne peut

pas remplir son dossier en ligne, précise Nathalie Kiekens.

Le bailleur procède alors à la numérisation des pièces (ou bien à leur transmission à une plateforme de collecte) afin de les verser au serveur national et les rendre exploitables par l'ensemble des bailleurs du territoire. Mais progressivement les dossiers papier disparaîtront".

La prochaine phase permettra en 2017 d'avoir accès aux différentes étapes du traitement de son dossier en se connectant avec son Numéro Unique d'Enregistrement. ■

LES ÉTAPES DE VOTRE SAISIE EN LIGNE

- Le site vous indique si vous êtes éligible en fonction de vos ressources. Vous renseignez votre adresse électronique afin de recevoir un code de télédemandeur.
- Vous remplissez votre dossier Cerfa (revenus, autres ressources, typologie demandée, localisation, etc.).
- À la fin de votre saisie, vous devez joindre une copie numérisée de votre pièce d'identité (si vous êtes dans l'incapacité de scanner le document, rendez-vous dans un

organisme du logement social).

- Au plus tard un mois après, vous recevrez une attestation mentionnant votre Numéro Unique d'Enregistrement. Vous devez néanmoins vous manifester auprès du bailleur présent pour qu'il se saisisse de votre dossier.
- Lorsque le bailleur disposera d'un logement correspondant à vos attentes, un chargé de clientèle vous contactera et vous demandera des pièces complémentaires.
- Votre dossier est à renouveler chaque année en vous connectant avec votre Numéro Unique d'Enregistrement.

Aux Clos

Les constructions

37 logements rue d'Allonnes

C'EST UN BEAU BÂTIMENT À L'ARCHITECTURE MODERNE QUI MARQUE L'ENTRÉE DE VILLE, RUE D'ALLONNES. CES NOUVEAUX LOGEMENTS TÉMOIGNENT DE LA MÉTAMORPHOSE DU QUARTIER.

Les nouveaux habitants commencent à prendre leurs marques dans les logements livrés à l'angle de la rue d'Allonnes et de l'avenue François Mitterrand, en face le squash, à Chartres. L'immeuble collectif à l'architecture contemporaine et aux lignes boisées s'élève sur trois étages. Au rez-de-chaussée, il accueille les 74 places de stationnement de la résidence. De l'autre côté, avenue Louis Lumière des logements se répartissent en quatre plots de deux étages. L'ensemble est édifié autour d'un magnifique cœur d'îlot végétalisé.

Reconstitution de l'offre

Au titre de la mixité sociale, 27 logements sont gérés par le secteur privé et 37 sont mis en location par Chartres Habitat. L'Office y propose 7 types II, 17 types III et 13 types IV pour des loyers s'échelonnant de 236 à 505 €. Pour reconstituer l'offre locative dans ce quartier où les barres d'immeubles sont progressivement démolies, 18 logements sont prioritairement attribués par l'Office à des résidents ayant dû déménager. ■



Vue depuis la rue d'Allonnes, en entrée de ville.



L'ensemble s'ouvre sur un très beau parc végétalisé.



Face à l'immeuble collectif : quatre plots de deux étages avec jardinet privatif au rez-de-chaussée.



continuent!

Un foyer et 32 logements rue de Sours

C'EST PARTI POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX NOUVEAUX PROGRAMMES DANS LE QUARTIER DES CLOS. RUE DU CLOS BRETTE, UN FOYER POURRA ACCUEILLIR UNE CENTAINE DE JEUNES ACTIFS ET, RUE DE SOURS, 32 AUTRES LOGEMENTS SERONT MIS EN LOCATION DÉBUT 2018.



Pose de la première pierre du Foyer des Jeunes Actifs par Jean-Pierre Gorges, président de Chartres Habitat, en présence des élus, architecte, constructeurs.

La résidence pour Jeunes Actifs est en cours de construction rue du Clos Brette. Elle pourra accueillir fin 2017/début 2018 près d'une centaine de jeunes avec 46 T I, 52 T I bis et un T III comme logement de fonction. Une cuisine collective et un espace dédié à l'administration sont aussi prévus.

La résidence se décomposera de deux bâtiments de deux étages dont un desservi par un ascenseur. Ce foyer propriété de Chartres Habitat, sera géré par l'association Élisabeth de Thuringe qui dispose aujourd'hui d'un foyer place Saint Brice à Chartres.



Le foyer offrira une vue remarquable sur la Cathédrale.



La rue du Clos Brette accueillera 32 logements locatifs.

32 logements "classiques" rue de Sours

Derrière le foyer, deux autres bâtiments sont en construction. L'évolution du chantier est visible depuis la rue de Sours. Ces immeubles de deux étages permettront de proposer 32 logements en location, du type II au type V, avec des loyers s'échelonnant de 245 à 520 €.

70 places de stationnement en parking souterrain seront créées pour l'ensemble de ces programmes.

Livraison début 2018. ■

Des logements adaptés pour bien vieillir... chez soi



De grands balcons avec vue sur le parc des Petits Clos, séjour spacieux et lumineux, salle d'eau adaptée aux personnes à mobilité réduite.

C'est un nouveau type de logement que vient de livrer Chartres Habitat au cœur du quartier des Clos, à l'angle de l'avenue François Mitterrand et de la rue Victor Garaix. Le bâtiment de trois étages va accueillir des personnes valides mais qui avancent en âge.

"Ces logements sont conçus pour leur permettre de vivre à leur domicile le plus longtemps possible et rester dans leur quartier, près de leurs amis" a indiqué Jean-Pierre Gorges, lors de l'inauguration du site. *"D'ailleurs, il faut que dans chaque quartier cela soit possible"*.

Ascenseur, espaces suffisamment larges pour le passage d'un fauteuil roulant,

douches à l'italienne, wc rehaussés, vidéophones, volets électriques... tous les équipements visent à leur faciliter la vie. La présence d'une salle commune de plus de 50 m², équipée d'un coin cuisine fait aussi la différence avec un immeuble classique. Le CCAS y proposera ses services ainsi que des animations et une association sera créée afin de gérer l'utilisation de la salle. Cela est en phase d'étude.

Faibles ressources

Il ne s'agit pas d'une maison de retraite mais les logements seront attribués par la Commission d'Attribution au regard de l'âge des candidats (et des critères d'attribution habituels). Quelques jeunes

ménages y résideront aussi pour apporter un peu de mixité générationnelle. Avec des loyers compris entre 181 € (pour un type I) et 426 € (un type IV), ces 35 logements à loyers modérés seront accessibles à des personnes ayant de faibles ressources. ■

À L'ÉTUDE, UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SENIORS

Chartres Habitat a en projets de nouveaux logements adaptés aux personnes "seniors".

15 logements sont envisagés dans le quartier de Rechèvres (des types II, III et IV).

Elles vont pouvoir rester dans leur quartier

Michelle Yvon, 74 ans
(anciennement rue de Brétigny)

“C’est exceptionnel”

“J’ai eu un vrai coup de cœur. Déjà dans le hall, qu’est ce que c’est beau... J’ai quitté mon appartement du 6e étage avec ascenseur, rue de Brétigny, pour un 1er étage. Ce sera plus facile en cas de coupure électrique car je suis cardiaque”, explique Michelle, retraitée de 74 ans.

“C’est exceptionnel du logement à loyer modéré de cette qualité. J’espère que chacun saura le respecter.

Lorsque j’ai visité j’étais sous le choc si bien que je n’avais pas mémorisé la configuration de l’appartement. Je savais juste qu’il me plaisait et comment j’allais l’aménager. Du coup, je change tout. Fini les meubles en pin, je ponce,

je peins, tout sera en blanc, bordeaux et gris.

C’est un endroit que je connais bien. Je me disais “qu’est ce qu’ils ont de la chance ceux qui seront logés ici”. J’emmène ma chienne tous les matins faire sa belle promenade dans le parc de l’avenue François Mitterrand... nous n’aurons plus qu’à traverser la rue...

Les logements sont bien pensés. Ils sont adaptés au passage des fauteuils roulants. Il y a des volets électriques, j’aurai juste à appuyer sur un bouton! Les wc rehaussés et la douche à l’italienne c’est génial pour moi qui ai de l’arthrose. Les 3/4 des personnes âgées demandent que leur baignoire soit remplacée par une douche...

J’adore les personnes âgées, les aider, prendre de leurs nouvelles... J’ai toujours aidé les autres: j’étais aide-soignante et bénévole au Secours Catho-



lique. Et puis, si on peut nous proposer des activités pas trop chères ce serait génial. J’aimerais faire de la Gym douce... Et surtout, j’aspire à être au calme”. ■



Monique Guillaume, 77 ans (rue du Chemin Doux)

“Un logement adapté à mon handicap”

Monique Guillaume, 77 ans, déménagera elle aussi prochainement rue Victor Garaix, son logement rue du Chemin Doux étant voué à la démolition.

La résidence répond parfaitement à la situation de handicap de cette retraitée qui présente de grandes difficultés pour marcher ou se tenir debout ainsi qu’une perte auditive importante. Aujourd’hui, logée dans un type II situé au 1er étage, Monique Guillaume, ne peut compter que sur la présence d’un ami pour la sortir de son isolement et lui apporter une assistance dans la réalisation de toutes les tâches du quotidien. Les divers logements qui lui avaient été présentés jusqu’à présent comptaient tous quelques marches rendant ses déplacements impossibles. Rue Garaix, cette locataire bénéficiera d’un plain pied tout confort; pour 22 € de plus que son loyer actuel. ■

27 autres logements “classiques” rue Garaix

Un second bâtiment, rue Louis de Broglie, vient former un “L” avec le bâtiment destiné aux personnes “seniors” et partage avec lui un espace central engazonné.

Il compte 27 logements locatifs “classiques” proposés à la location: 17 types II, 5 types III, 4 types IV, 1 type V.

Les loyers sont compris entre 221 et 532 €.



À La Roseraie

Un nouveau

C'EST UN NOUVEAU QUARTIER QUI SORT DE TERRE À LA ROSERAIE. LES TOUTES PREMIÈRES MAISONS ONT ÉTÉ LIVRÉES PAR CHARTRES HABITAT ET VINGT-TROIS AUTRES LOGEMENTS SONT EN CONSTRUCTION POUR L'OFFICE. MIXITÉ DE LOGEMENTS, DIVERSITÉ ARCHITECTURALE, CIRCULATIONS DOUCES DANS UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ, CARACTÉRISENT CE NOUVEAU QUARTIER DE CHARTRES.

Chartres Habitat livre 30 pavillons

Chartres Habitat a inauguré le 8 septembre trente pavillons à La Roseraie.

"Le secteur public a donné le signal de départ des constructions dans ce quartier", indiquait Élisabeth Fromont, Vice-présidente de l'Office de l'Habitat.

"À Beaulieu nous avons démoli plus de 600 logements et nous devons reconstruire dans différents quartiers.

Il s'agit de logements de qualité, nous veillons aux prestations afin qu'elles aboutissent à des baisses de charges et à des montants de loyers très abordables pour les locataires.

Les premiers habitants arrivent et je suis convaincue qu'ils seront heureux à cet endroit".

Cette livraison marque en effet le début de l'urbanisation de ce quartier où vont se côtoyer des logements individuels et collectifs, de l'accession à la propriété, du secteur privé et du logement locatif aidé.

**De 245 € le type II
à 404 € le type IV**

Les trente pavillons de Chartres Habitat se répartissent en deux bandes : quinze logements rue de la Roseraie livrés au mois de juin et quinze autres venant d'être réceptionnés rue André Trubert. Avec une typologie allant du type II au type IV, ils peuvent accueillir différentes catégories de foyers : des personnes

seules, des couples ou des familles composées de trois ou quatre personnes.

Les logements disposent d'un séjour lumineux, de volets roulants, d'une douche au rez-de-chaussée et une baignoire à l'étage, du chauffage individuel au gaz, une place de stationnement sous carport privatif, un garage, un jardin ; pour des loyers qui s'échelonnent de 245 € à 404 € selon la typologie. ■



quartier est né!

Bientôt 23 autres logements au Jardin des Essences

Le 9 septembre, Chartres Habitat et son partenaire Nexity ont marqué symboliquement le début de la construction d'un immeuble collectif au "Jardin des Essences" à la Roseraie avec la pose de la première pierre.

Jean-Pierre Gorges, Député Maire de Chartres et Président de Chartres Habitat s'est réjoui de cette future réalisation de qualité qui est "un nouvel exemple de mixité où une nouvelle fois rien ne permettra de distinguer le logement social d'un autre logement".

Outre les 23 logements collectifs locatifs de Chartres Habitat, on y trouvera en effet en gestion privée et en accession à la propriété 20 maisons de ville et 12 logements distribués en trois bâtiments de quatre logements chacun. ■



DESCRIPTIF DES LOGEMENTS MIS EN LOCATION PAR CHARTRES HABITAT

- Un bâtiment de trois étages comprenant 23 logements locatifs: 15 logements de type II ainsi que 8 types III.
- 28 places de stationnement disponibles en sous-sol et 18 autres en extérieur.
- Production de chauffage et d'eau chaude, individuelle, au gaz.
- Les surfaces habitables et loyers sont les suivants:
 - types II: 43 m², loyers de 234 à 269 € pour les logements de catégorie Plus et Plus i, 512 à 524 € pour les logements dits "intermédiaires".
 - types III: 64 à 73 m², loyers de 383 à 438 €.

La livraison est prévue au 4^e trimestre 2017.



Le programme immobilier comprendra des logements collectifs et individuels. Un immeuble de trois étages est acquis par Chartres Habitat (au premier plan).
Vue d'ensemble Nexity - Architecte Hugues Laurent.

Enquête de satisfaction 2014-2015

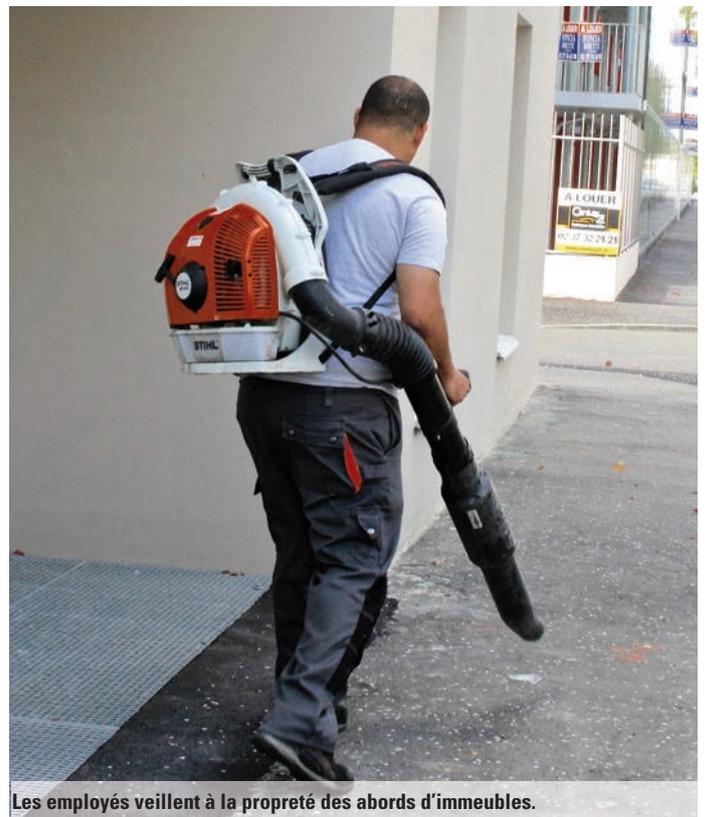
Des locataires globalement mais trop d'incivilités...

L'ENQUÊTE DE SATISFACTION DE CHARTRES HABITAT PERMET D'ÉVALUER L'ÉVOLUTION DE VOTRE APPRÉCIATION DES SERVICES RENDUS PAR L'OFFICE ET SURTOUT D'APPORTER DES RÉPONSES LORSQUE DES MANQUEMENTS SONT MIS EN ÉVIDENCE. CETTE ANNÉE : SATISFECIT POUR LE LOGEMENT ET L'INFORMATION ; À AMÉLIORER : LA PROPRETÉ DES ABORDS.

Pour évaluer la satisfaction de ses locataires, Chartres Habitat mène régulièrement depuis 2009 des enquêtes de satisfaction auprès d'eux. Ce questionnaire vise à recueillir les avis des résidents sur la qualité de leur logement et de leur environnement ainsi que sur les prestations techniques rendues par Chartres Habitat. Les résultats de ce nouveau sondage mettent en évidence des locataires globalement satisfaits de leur conditions de logement et du traitement de leurs réclamations techniques.

Néanmoins, certains résidents demandent que la qualité de l'environnement extérieur proche soit améliorée. Cet indicateur est en effet en baisse par rapport à 2012.

Les personnes insatisfaites déplorent le manque de civisme du voisinage : dépôt de débris, dégradations, incivilités...



Les employés veillent à la propreté des abords d'immeubles.

Des mesures prises pour améliorer votre environnement

Des mesures sont donc en cours, en lien avec les services de la Ville, pour renforcer la propreté des immeubles et de leurs alentours, ainsi que celle des espaces publics avoisinants. D'ores et déjà, un tableau apposé dans chaque hall d'immeuble permet de suivre les interventions des employés. Les points de vérification et de nettoyage obligatoires concernent :

- la propreté du local poubelle,
 - l'éclairage des parties communes,
 - la suppression des graffitis ou des affichages "sauvages",
 - la propreté des abords de l'immeuble,
 - le fonctionnement des portes de halls,
 - le contrôle des gaines techniques,
 - la surveillance des caves et des greniers,
 - la dépose d'objets encombrants,
 - la présence de vignettes de stationnement sur les véhicules.
- Le tableau renseigne également la date du passage et l'identité



Le suivi des interventions de nettoyage et de contrôle sera affiché dans chaque hall d'immeuble.



satisfaits,

de l'employé ayant réalisé le contrôle et le nettoyage.

La communication appréciée

Chartres Habitat a également voulu évaluer cette année la qualité de l'information et de la communication véhiculée auprès des locataires.

Le sondage montre que les résidents apprécient et s'intéressent à l'information qu'ils reçoivent. Plus de 83 % lisent les dépliants, documents et journaux qui leur sont adressés.

Si 67 % des sondés ne souhaitent pas être informés par de nouveaux moyens,

19 % souhaiteraient recevoir des informations par mail et par SMS, (14 % n'y sont pas opposés). ■

Les résultats de notre enquête (tous secteurs confondus)

Légende

Oui



Moyennement



Non



LE LOGEMENT EN GÉNÉRAL

Vous plaisez vous dans votre logement ?



L'environnement extérieur proche vous convient-il ?



Votre cadre de vie est-il agréable ?



LES INTERLOCUTEURS TECHNIQUES

Avez-vous demandé une intervention technique du personnel de l'Office au cours des deux dernières années ?



Si oui êtes vous satisfait de sa prise en compte ?



Êtes-vous satisfait du délai d'intervention ?



Êtes vous satisfait de la réponse apportée ?



Êtes-vous satisfait des la qualité des prestations réalisées ?



L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

D'une manière générale êtes-vous suffisamment informé ?



Les informations sont-elles suffisamment claires et précises ?



En complément de l'information papier, souhaiteriez-vous être informé par d'autres moyens ?



Lisez-vous les dépliants ou flyers ?



Trouvez-vous utile le calendrier qui vous est distribué ?



Consultez-vous les informations qui y sont portées ?



Lisez-vous le magazine "Votre Logement" ?



La fête des voisins, maintenue malgré la grisaille !

LE TEMPS TRÈS INCERTAIN CETTE ANNÉE ENCORE À CONTRAINT DE NOMBREUX RÉSIDENTS À ANNULER LA FÊTE DES VOISINS. LA MÉTÉO, FINALEMENT SUFFISAMMENT CLÉMENTE LE JOUR "J", A PERMIS QUELQUES TRADITIONNELLES ET JOYEUSES "RETROUVAILLES".

En fond de raquette, au 214 rue Gaston Coûté, un petit groupe de locataires s'est réuni. Dans la bonne humeur, telle une bonne bande de copains. Ils sont 12 à avoir pris cette habitude depuis 5 ou 6 ans. Chacun a mis "la main à la pâte; un voisin a monté son barnum, on goûte le couscous des uns, le cocktail maison des autres... Et chacun porte une attention toute particulière à la doyenne de la soirée qui du haut de ses 86 ans s'est jointe au groupe.

"Cela a changé nos relations" raconte Brigitte Mattéi.

"Nous ne nous réunissons qu'à l'occasion de la Fête des voisins - toujours avec autant de plaisir. Mais cela a suffi à changer nos relations. Avant, nous nous contentions d'un simple bonjour. Aujourd'hui, on prend des nouvelles des voisins, sans curiosité mais dans un esprit de bienveillance. C'est beaucoup plus sympathique". ■



Rue Gaston Coûté

Catherine Delaby ne ménage pas ses efforts chaque année pour organiser avec un petit groupe de locataires la Fête des Voisins. Sont invités l'ensemble des résidents (locataires et propriétaires) des résidences des Ormes et des Chênes à La Madeleine.

"Ce n'est pas facile de mobiliser les gens. La météo en a dissuadé beaucoup, c'est dommage. Mais c'est un moment très agréable qui permet de nouer de sympathiques relations". ■



Résidence des Ormes, La Madeleine

Les gestes économes

Un kit pour diminuer sa facture d'eau et d'électricité



L'EAU EST UNE RESSOURCE À ÉCONOMISER ! ENCORE PLUS QUAND C'EST DE L'EAU CHAUDE PUISQUE L'ÉNERGIE UTILISÉE POUR LA CHAUFFER MULTIPLIE SON PRIX PAR TROIS ! IL EXISTE DE NOMBREUX MATÉRIELS QUI PERMETTENT DE RÉDUIRE SA CONSOMMATION SANS RESTREINDRE LE CONFORT D'UTILISATION.

POUR PERMETTRE À CHACUN D'AGIR, CHARTRES HABITAT A DISTRIBUÉ UN "KIT ÉCONOMIES D'ÉNERGIES" À L'ENSEMBLE DES LOCATAIRES.

Le kit économies d'énergies offert à tous les locataires comprend :

- un sac débitmètre,
 - dix ampoules LED,
 - un kit hydro économe composé de deux mousseurs de robinet et une douche flexible à économiseur d'eau.
- Revue de détail.

Calculer les débits d'eau

Le kit contient un sac débitmètre pour évaluer le débit de la douche et des robinets. Il suffit de faire couler l'eau froide à fond pendant 15 secondes dans le sac. La graduation inscrite sur le sac permet de lire rapidement la consommation en litres par minute. C'est là un très bon outil de sensibilisation pour toutes les familles. Réutilisa-



ble, il permet de tester tous les robinets et douches !

Les ampoules LED

Elles sont la meilleure solution d'éclairage domestique. Classées A+, très durables, elles ont une durée de vie de 25 000 heures en moyenne. Elles s'allument instantanément et supportent très bien les allumages répétés. Elles consomment très peu d'énergie.



Les mousseurs (ou aérateurs)

Cet équipement magique est à visser sur le bec du robinet. Ce dispositif injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule. Il permet d'avoir la même sensation de pression avec moins d'eau. Au lieu de débiter 12 litres d'eau par minute, votre robinet ne fournira plus que 5,6 litres : soit 50 % d'économies sur la consommation d'eau !



La douche

Avec la douche éco oxygène, de l'air est également mélangé à l'eau et les gouttelettes sont fractionnées pour que vous ne sentiez pas la différence. Avec un débit de 7 l/min vous obtenez 70 % d'économies sur la consommation d'eau et d'énergie qui la chauffe !

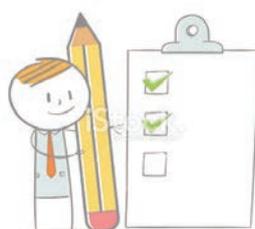
Attention. Dans certains cas isolés, la pose d'un mousseur ou d'une douche peut, en diminuant le débit d'eau, provoquer un dysfonctionnement de la production d'eau chaude collective. Dans ce cas, il est nécessaire d'ôter ces dispositifs.



QUELQUES GESTES SIMPLES

- Préférez la douche au bain et 5 minutes suffisent.
- Coupez l'eau pendant que vous vous brossez les dents.
- Dès que vous détectez une fuite, contactez la société Cogemex pour une demande d'intervention. (Pour détecter une fuite d'eau relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau avant d'aller vous coucher. À votre réveil si ces chiffres ne sont pas identiques, et que personne n'a utilisé d'eau pendant la nuit, cherchez la fuite !).

Contacter un conseiller



Une demande de logement

Permanence téléphonique, uniquement les mardis, mercredis, jeudis, de 9 h 00 à 12 h 00 : ☎ 02 37 25 65 94

Réception rue des Bas Bourgs, par un chargé de clientèle uniquement sur rendez-vous (appel préalable indispensable).

Des renseignements sur l'avis d'échéance

(loyers et charges)

Permanence téléphonique du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15 : ☎ 02 37 25 65 28-02 37 25 25 72.

Accueil sans rendez-vous : mardis de 9 h 00 à 12 h 00, jeudis de 13 h 30 à 17 h 00.



Encaissements et difficultés financières

Permanence téléphonique et accueil sans rendez-vous, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15. ☎ 02 37 25 65 95.

Permanence secteur Madeleine, 19 pl. St Louis, 1^{re} quinzaine de chaque mois, le mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 45.

Permanence secteur Beaulieu, 1^{re} quinzaine de chaque mois, le mercredi et le vendredi de 9 h 30 à 11 h 45.

Règlement du loyer à la Trésorerie Principale Municipale

50 c, rue des Comtesses 28019 Chartres CEDEX. ☎ 02 37 30 43 69 - 02 37 30 47 47
02 37 30 11 50. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00.

Fermeture le mercredi toute la journée



Réclamation pour problème technique ou trouble de voisinage

Permanence téléphonique et accueil sans rendez-vous, rue des Bas-Bourgs : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 (16 h 30 le vendredi). ☎ 02 37 25 65 50.

Suite donnée à votre demande après visite du gestionnaire technique

Permanence téléphonique et accueil sans rendez-vous : du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15. ☎ 02 37 25 65 47 - 02 37 25 65 54.



Le Guichet Unique

32-34, Boulevard Chasles. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 45 et de 13 h 30 à 17 h.

☎ 02 37 25 26 01. Vous pouvez y effectuer les démarches suivantes : dépôt d'un dossier de demande de logement, dépôt de documents divers, renseignements sur l'accession à la propriété, sur une demande de logement ou de mutation en cours, information sur une réclamation ou une difficulté de paiement, règlement de votre loyer courant par carte bancaire.

Besoin d'une intervention



- ✓ Robinetterie, plomberie
- ✓ Équipements sanitaires, réseaux d'évacuation
- ✓ Interphonie
- ✓ Réception télévision (antenne collective), TNT
- ✓ Systèmes de ventilation (logements collectifs)
- ✓ Installations électriques à l'intérieur du logement
- ✓ Vérification des installations gaz à l'intérieur du logement

Pack de base
du contrat multiservices
Cogemex
☎ 02 78 62 00 10

- ✓ Serrurerie, quincaillerie (y compris porte palière)
- ✓ Menuiseries extérieures et intérieures
- ✓ Boîtes aux Lettres

Pack confort
du contrat multiservices
Cogemex
☎ 02 78 62 00 10

(ces interventions restent à la charge
des locataires qui n'ont pas
opté pour le pack confort)

- ✓ Eau Chaude, chauffage individuel

Proxiserve ☎ 02 46 81 01 01
ou **Engie Home Services**
(ex. Savelys) ☎ 02 37 28 04 15
selon le mode de chauffage

- ✓ Eau chaude et chauffage collectifs
- ✓ Ascenseur
- ✓ Portails coulissants, portes automatiques
- ✓ Vide-ordures (deux sites concernés)

Pôle Réclamations
Chartres Habitat
☎ 02 37 25 65 50

- ✓ Désinsectisation, dératisation, désourisation

SVR ☎ 02 37 35 38 50

ASTREINTE TECHNIQUE de Chartres Habitat

En cas d'URGENCE, composez le 02 37 25 65 25,
le soir après 17 heures, le week-end et les jours fériés.
Uniquement lorsqu'il y a danger pour les personnes ou les bâtiments.



**Vous n'êtes pas propriétaire,
vous résidez à Chartres
ou dans son agglomération,
vous êtes donc éligible
à l'accession à la propriété,
et vous pouvez bénéficier
d'un abattement
sous conditions.**

**Comme Vincent,
devenez propriétaire**

 Rejoignez-nous !

 facebook

**Nouveau !
Retrouvez
notre actualité
Accession sur :**

"Accession Chartres Habitat"

**CHARTRES HABITAT - Pôle Accession et Gestion Immobilière
23 rue des Bas-Bourgs - CS 20 137 - 28008 CHARTRES CEDEX**



**www.chartres-habitat.com
02 37 25 65 33 - 06 83 45 16 65**

